Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCA_2026_01-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CAST

REUNION DU 5 MARS 2026

Le 5 mars 2026 à 17h45, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026 au titre des articles R. 123-16 et R. 123-17 du C.A.S.F., s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Madame Laurence LE BERRE. Ce Conseil d'administration a été convoqué suite à l'absence de quorum lors de sa réunion organisée le 26 février 2026 à 19h00

Etaient présent(e)s : Madame Laurence LE BERRE, Madame Emilie ARZUL, Madame Caroline HASCOET, Monsieur Pierre RIOU, Madame Christine LE FOLL, Madame Laurence LAGADEC, Madame Nathalie GAONAC'H.

Absent(e)s : Monsieur Simon BOUGUYON, Madame Evelyne BRIAND, Madame Sylvie FELZINE, Monsieur Jacques GOUEROU, Madame Marthe LE PAGE, Madame Maryse MARCHADOUR, Madame Sylvie ROGNAN

Procurations : Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONA'CH

Secrétaire de séance : Madame Christine LE FOLL

DCA 2026-01 : COMPTE DE GESTION 2025 DU C.C.A.S. :

Madame La Vice-Présidente ayant exposé les éléments du compte de gestion 2025 du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier de Châteaulin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du C.C.A.S.,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2025 du C.C.A.S.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait certifié conforme

La Vice-Présidente,
Laurence LE BERRE